



ATELIER ADDICTIONS

**Prévention du risque
alcool et drogue au travail**

PARLER ALCOOL, DROGUE AU TRAVAIL

- Un exercice difficile
- ça part dans tous les sens,
- c'est à cause de:
 - la société (chômage, précarité...)
 - les lobbies des fabricants (tabac, alcool, groupes pharmaceutiques...)
 - la culture occidentale (le vin et la religion...)
 - problèmes personnels
 -



LES PREOCCUPATIONS DES CAMARADES

- Deux questions dominant :
- La crise :
 - Que faire en cas de problème grave ?
 - En cas d'ivresse manifeste ?
 - Comment aider un collègue ?
- Les contrôles :
 - Quel est le pouvoir de contrôle de la direction ?
 - De la hiérarchie ?
 - Le médecin du travail peut-il y participer ?
 - Comment lutter contre l'arbitraire qui frappe les ouvriers et pas les cadres ?



COMMENT ABORDER LA QUESTION ?

- Ne pas se précipiter, ne pas rester seul
- Instruire le dossier avec les membres du CHSCT, les autres élus (CE, DP), le syndicat
- Construire un point de vue à partir du travail
- Interroger le point de vue de la direction
- Interroger le point de vue du service de santé au travail.



CONSTRUIRE LE POINT DE VUE DU TRAVAIL

- Poser la question : en quoi le travail intervient-il dans la prise de drogue ?
- Comme pour un accident du travail, rechercher les déterminants dans le travail...
- ...parfois éloignés du moment de la crise
- Reconstituer concrètement l'enchaînement des évènements dans une chronique :
 - Contenu de l'activité et ses évolutions, le matériel, etc.
 - Temps de travail, charge de travail,
 - L'organisation du travail, la stabilité et l'effectif de l'équipe
 - La gestion du travail, le statut du personnel
 - L'organisation de la prévention



DÉSENCLAVER LES PROBLÈMES D'ALCOOL ET DE DROGUE

- Ne pas refuser d'aborder le problème au CHSCT...
- ... mais ne pas en faire un problème à part.
- Mobiliser les autres institutions représentatives du personnel :
 - Les DP, plus nombreux, peuvent donner l'alerte plus tôt
 - Le CE, en charge des questions économiques, sous-traitance, emploi, horaires de travail, formation ... et des questions culturelles
- Une formation commune à l'ensemble des élus avec réflexion sur les complémentarités
- Une stratégie globale qui relève de l'orientation syndicale (voir avec l'USC, l'UL, l'UD ...)



A CHACUN SES RESPONSABILITÉS

- Au service de santé au travail, l'accompagnement médicosocial de salariés en prise avec les drogues
- A la direction de prendre des mesures de réglementation (le RI) et les sanctions
 - qui placent une limite à ceux qui transgressent
 - qui soient comprises et n'aggravent pas la santé
- Aux élus de porter
 - la question du travail, de son organisation, sa gestion, des conditions de travail pour promouvoir la prévention primaire
 - de s'assurer que l'accompagnement des salariés en difficulté soit coordonné entre direction et SST (comme pour le handicap)

